

Sur motion de M. *Snider*, secondé par M. *McConkey*,
Ordonné, Que l'ordre d'hier de cette Chambre renvoyant le Bill pour autoriser la ville d'*Owen Sound* à imposer et percevoir des droits de havre et pour d'autres fins au Comité Permanent des divers Bills Privés, soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

Ordonné, Que M. *Snider* ait la permission d'introduire un Bill pour étendre les dispositions de l'Acte qui autorise l'imposition et la perception de droits de havre par la corporation de la ville d'*Owen Sound*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Honorable Sir *Francis Hincks*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message est lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

LISGAR.

Le Gouverneur-Général recommande à la Chambre des Communes l'opportunité de rendre le Gouvernement indemne pour avoir autorisé l'émission d'un mandat spécial au montant de \$200,000 pour faire face à la défense de la Puissance en repoussant l'invasion féniennne dans le mois de Mai dernier.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
 Ottawa, 1er MARS 1871.

Sur motion de l'Honorable Sir *Francis Hincks*, secondé par l'Honorable Sir *George E. Cartier*,

Résolu, Que mardi prochain cette Chambre se formera en Comité pour examiner la Résolution suivante :—

Qu'il est expédient de déclarer indemnes les Membres du Conseil Exécutif, l'auditeur-général et tous les autres fonctionnaires et personnes concernés dans l'émission d'un mandat spécial par Son Excellence le Gouverneur-Général le 27e jour de Mai 1870, à la suite d'un Ordre en Conseil passé le même jour, en vertu des dispositions de la trente-cinquième section de l'Acte 31 *Vict.*, chap. 5, pour l'avance d'une somme de deux cent mille piastres, dans le but de faire face à certaines dépenses occasionnées par l'attaque de la frontière et la menace d'invasion du *Canada* par les féniens, et pour l'emploi de la somme de \$108,289.35 pour le même but, à même la dite somme de \$200,000,—des états détaillés de cette dépense, jusqu'au 30 juin 1870, ayant été soumis au Parlement dans les comptes publics de l'année fiscale expirée ce même jour, et des états détaillés de cette dépense depuis le 30 Juin 1870, avec copie des dits Ordres en Conseil et mandat, ayant été inclus dans le rapport de l'auditeur-général soumis au Parlement le troisième jour de la présente session par le Ministre des Finances, et toutes les exigences de l'Acte précité à cet égard ayant été dûment remplies.

L'Honorable Sir *Francis Hincks* propose, secondé par l'Honorable Sir *George E. Cartier*, Que, mardi prochain, cette Chambre se forme en Comité pour examiner certaines Résolutions au sujet des Banques d'Epargnes et au sujet de l'émission et du rachat des billets de la Puissance.

L'Honorable Sir *Francis Hincks*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, annonce à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence étant informée du sujet de cette motion la recommande à la considération de la Chambre.